



ARBITRAGE DES RENCONTRES



Ces deux prochains week-ends, les matchs ne seront pas arbitrés par des arbitres officiels désignés par le District mais par des arbitres bénévoles.

Voici le rappel du règlement.

- Si un dirigeant de l'une des équipes concernées, possédant l'agrément "d'Arbitre club", délivré par le District, sur la liste diffusée par le District, il est prioritaire pour diriger la rencontre.
- Si chacune des deux équipes concernées présente un Arbitre Club, remplissant les conditions ci-dessus, un tirage au sort désigne celui qui dirige la rencontre.
- Si aucun Arbitre Club n'est présent, chaque équipe propose un candidat arbitre, titulaire d'une licence avec validation de l'aptitude médicale. Le tirage au sort désigne celui qui dirige la rencontre. S'il s'agit d'un joueur inscrit sur la feuille de match, celui-ci perd sa qualité de joueur.

Les Arbitres Officiels ont pour consigne de ne pas arbitrer un match de leur club les week-ends des 15/16 Mars et 22/23 Mars 2025.

Quand l'arbitre est désigné il devient **officiel**, il doit remplir la FMI dans les rubriques arbitres.

✚ Avant la rencontre, il devra :

- S'assurer du bon fonctionnement de la tablette.
- Dans la FMI de la rencontre, vérifier la partie « officiels » en indiquant les arbitres assistants mais également le délégué du match.
- Vérifier la conformité du terrain et ses équipements : traçage, filets, poteau de corner, ballons...
- Il donnera des consignes aux arbitres assistants, ainsi qu'aux capitaines et au délégué du match (présence obligatoire sur le banc du délégué durant toute la rencontre).
- **Avant le début du match il fera l'appel des joueurs afin de vérifier leurs identités ainsi que la conformité des équipements portés par les joueurs.**
- Il est le seul chronométrateur de la rencontre.

✚ A la fin de la rencontre, il remplira la FMI en mentionnant :

- Le score et la durée éventuelle du temps additionnel ajoutée pour chaque période.
- Tous les remplacements qui ont été effectués.
- Les éventuelles blessures constatées ou indiquées par les dirigeants responsables.
- Toutes les sanctions qu'il a été amené à prendre :
 - Avertissement (carton jaune).
 - Exclusion temporaire 10 mn (carton blanc).
 - Exclusion (carton rouge).
- En cas d'exclusion (carton rouge direct) et pour toutes difficultés rencontrées, il remplira la rubrique « observations d'après-match » en indiquant succinctement les motifs. Il fera signer cette rubrique par les capitaines ou les dirigeants (pour les catégories jeunes c'est le responsable adulte de l'équipe qui signe la tablette). Il signera lui aussi cette rubrique.
- Il devra cocher « la case « rapport arbitre » de cette rubrique.
- Faire signer, comme pour la rubrique « observations d'après-match », la partie « signatures d'après match ».
- Une fois les signatures effectuées, il lui appartiendra de clôturer la rencontre (case à valider) et de remettre la tablette au club recevant afin que soient accomplies les formalités de transmission des données de la FMI.

S'il y a une exclusion (rouge directe) ou pour tout autre problème, l'arbitre devra faire un rapport aux commissions concernées à secretariat@indre-et-loire.fff.fr